

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize le 18 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÊNE, GENAILLE, MELCHIOR, MONNEREAU, RÉGIS, ROCA, Messieurs ANDREU, CABROL, FÉDOU, GUSTAVE, MÉDINA, OTAL, VALLARD.

Etaient absents et représentés: Ont donné pouvoir : Mme LAPORTE à Mme MONNEREAU, Mr DAVID à Mr GUSTAVE, Mr IZART à Mr ANDREU, Mr MALET à Mr MÉDINA.

Monsieur FÉDOU donne lecture du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2012, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame MONNEREAU est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Tirage au sort des jurés d'assises
- Compte administratif 2012 de la commune
- Compte administratif 2012 du service assainissement
- Signature de la convention d'assistance technique des services de l'Etat (ATESAT)
- Participation de l'association ADMR aux frais d'énergie du bureau mis à leur disposition
- Création de poste
- Fixation du montant de la redevance pour assainissement non collectif
- Demande d'attribution de la subvention du programme départemental des constructions scolaires 2013
- Présentation de l'analyse financière rétrospective 2007-2011 de la commune
- Questions diverses

En début de séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Mr Christian FOURNIER du Conseil Municipal à compter du 19 décembre 2012.

1/ TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2014

Ont été tirés au sort sur les listes électorales communales :

- Monsieur SIN Guillaume, Etienne, Georges demeurant 46 avenue Bellevue
- Monsieur PIZZUTTO Eric, demeurant 35 rue Principale
- Madame FERNANDEZ, Anne, Marcelle, épouse MIGANNE demeurant 21 rue des Pyrénées
- Monsieur MORGAVI Sébastien, Julien, Yves demeurant 26 chemin des Mottes
- Madame MONIÉ Monique, Françoise demeurant 7 avenue Bellevue
- Monsieur SOUM Raymond, Hubert, Christian, demeurant 1 bis route de Bazus

2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA COMMUNE

Recettes de Fonctionnement	1 496 849,00 €
<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	<u>20 000,00 €</u>
Total des recettes	1 516 849,00 €

Dépenses de Fonctionnement	1 426 729,85 €
Excédent de Fonctionnement.....	90 119,15 €

Recettes d'Investissement	721 911,79 €
<i>Excédent d'investissement reporté</i>	<u>158 778,42 €</u>
Total des recettes	880 690,21 €

Dépenses d'Investissement	424 195,71 €
Excédent d'Investissement.....	456 494,50 €

TOTAL des excédents..... 546 613,65 €

Restes à réaliser

Dépenses	379 700,00 €
Recettes	59 300,00 €
<i>Besoin de financement = 320 400 €</i>	

L'excédent réel de clôture s'élève à : **226 213,65 €**

3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Recettes d'exploitation	140 039,06 €
<i>Excédent d'exploitation reporté</i>	<u>10 793,71 €</u>
Total des recettes	150 832,77 €

Dépenses d'Exploitation	137 044,20 €
Excédent d'Exploitation	13 788,57 €

Recettes d'Investissement	76 060,41 €
<i>Excédent d'investissement reporté</i>	<u>527 016,29 €</u>
Total des recettes	603 076,70 €

Dépenses d'Investissement	108 908,57 €
Excédent d'Investissement.....	494 168,13 €

TOTAL des excédents..... 507 956,70 €

Restes à réaliser

Dépenses	492 000 €
Recettes	0 €
<i>Besoin de financement = 492 000 €</i>	

L'excédent réel de clôture s'élève à : **15 956,70 €**

Les Comptes Administratifs 2012 du Budget Principal de la Commune et du Service de l'Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

4/ SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES SERVICES DE L'ETAT (ATESAT)

Dans le cadre de sa mission ATESAT, la Direction Départementale des Territoires aide la collectivité à apprécier la faisabilité d'un projet en formulant un avis écrit et en l'assistant sur les procédures et les démarches à suivre pour le réaliser.

Cette aide peut concerner, par exemple, un projet d'aménagement d'espaces publics, de zones d'activité ou d'habitat, de bâtiments publics, des questions d'accessibilité ou de sécurité.

Le montant annuel de cette mission de base est de 1 075,63 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

5/ PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION ADMR AUX FRAIS D'ENERGIE DU BUREAU MIS A LEUR DISPOSITION

Monsieur le Maire rappelle que l'association ADMR occupe pour son activité un bureau de la maison des associations cinq jours par semaine et toute l'année.

L'association a donné son accord pour participer aux frais d'énergie.

La participation sera calculée selon la consommation moyenne de l'année N-1 en fonction de leurs heures de présence mensuelle.

Il est précisé que les frais d'électricité de la maison des associations se sont élevés à 8 673 € en 2012.

Les élus souhaitent qu'une nouvelle sensibilisation des occupants des locaux municipaux aux économies d'énergie soit faite.

Le Conseil donne son accord pour la participation de l'ADMR.

6/ CRÉATION DE POSTE

Le contrat de l'adjoint du patrimoine occasionnel recruté pour seconder la responsable de la médiathèque a pris fin en novembre 2012. Il conviendrait de renouveler ce poste pour 6 mois à raison de 20 heures hebdomadaires car l'extension de la médiathèque sera réalisée en mars.

Accord unanime du Conseil Municipal.

7/ FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE POUR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Lors de l'établissement de la convention avec Véolia en 2011 pour les prestations de contrôle périodique des assainissements autonomes, il avait été voté le montant de la prestation due au prestataire, soit 65 € HT, par contrôle et 1,65 € par facture émise.

Mais la redevance à facturer en contre partie au client n'avait pas été votée. Il convient de régulariser cette situation pour 2013.

Compte tenu du coefficient de revalorisation, le montant de la redevance à facturer est égal à 70,79 € HT.

Accord unanime du Conseil Municipal.

8/ DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES 2013

Le Conseil Général a inscrit la commune au programme départemental 2013 des constructions scolaires pour l'extension du restaurant scolaire pour un montant total de travaux de 181 379,75 euros HT.

Il a décidé d'attribuer à la commune au titre de la deuxième année de financement de l'opération une subvention de 65 296,71 €.

Il convient de demander l'attribution définitive de cette aide.

Accord unanime du Conseil Municipal.

9/ PRESENTATION DE L'ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE 2007-2011 DE LA COMMUNE

Mme GENAILLE présente et commente l'analyse rétrospective qui a été réalisée par l'Agence Technique Départementale. Elle couvre les années 2007 à 2011.

En conclusion :

La commune a toujours dégagé une épargne nette positive lui permettant d'autofinancer une partie de ses dépenses d'investissement, à l'exception de l'année 2008.

Ce niveau d'épargne est relativement constant depuis 2009 puisqu'il se situe entre 20 k€ et 35 k€.

Les investissements d'un total de 1 269 k€ sur cinq années, n'ont nécessité qu'un montant global d'emprunt de 200 k€. De fait, le taux d'endettement (7,8% en 2010), ainsi que la capacité de désendettement (8 ans en 2010) sont à des niveaux raisonnables.

L'excédent budgétaire, fortement mobilisé pour financer les investissements en 2009, a été reconstitué intégralement au 31 décembre 2011.

9/ QUESTIONS DIVERSES

a/ Urbanisation en cours du secteur Massebiau

Monsieur le Maire fait part des désagréments dus au chantier en cours : boues et dégradations des chaussées, mauvaise réception par les riverains des émissions de télévision. Des contacts ont été pris avec le promoteur pour la prise en compte de ces problèmes et leur règlement rapide.

b/ Station d'épuration

Les travaux de modification du système d'aération ont commencé. La rampe a été installée et les tests de bruit effectués n'ont pas révélé de nuisances sonores.

c/ Réforme des rythmes scolaires

Monsieur GUSTAVE présente les grandes lignes de la réforme qui s'appliquera en septembre 2013 sauf demande motivée de report: allègement de la journée de classe qui ne doit pas dépasser 5 heures et demi – retour à la demi-journée de classe le mercredi – mise en place de 3 heures d'activités éducatives périscolaires par semaine.

La mairie engagera une concertation impliquant les parents d'élèves et les enseignants avant de définir les nouveaux horaires de la journée de classe et réalisera une étude afin de connaître l'impact financier de la réforme.

d/ Parcours du cœur

Mme CHÈNE présente les grandes lignes de l'édition 2013 de la manifestation nationale « les Parcours du Cœur » qui, organisée en intercommunalité, se déroule cette année à St Genies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.